

Fonds monétaire international

Guinée-Bissau : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 9 janvier 2008

Le document ci-après est la lettre d'intention du gouvernement de Guinée-Bissau, qui énonce les mesures que la Guinée-Bissau entend mettre en œuvre à l'appui de la demande qu'elle a présentée en vue de bénéficier de l'aide d'urgence postconflit du FMI. Ce document, qui reste la propriété de la Guinée-Bissau, est affiché sur le site Internet du FMI avec le consentement de l'État membre à titre de service pour les utilisateurs de ce site ([IMF](#)).

Bissau, le 9 janvier 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Monsieur le Directeur général,

1. La Guinée-Bissau se remet lentement d'une décennie de conflits et d'instabilité politique. La situation économique et sociale s'est dégradée durant la période postconflit; l'infrastructure matérielle du pays a été détruite, et ses moyens administratifs en ont été sensiblement réduits. La situation budgétaire est devenue insoutenable, et les relations avec la communauté internationale ont souffert. Un nouveau gouvernement mis en place en avril 2007 a rapidement pris des mesures afin de mettre en œuvre un programme d'urgence visant à rétablir la stabilité budgétaire et à améliorer la gestion économique. Ce gouvernement est intervenu vigoureusement pour maîtriser les dépenses, renforcer la mobilisation des recettes et améliorer la gestion budgétaire, la transparence et la bonne gestion des affaires publiques. On observe déjà des signes encourageants d'amélioration des résultats budgétaires pour la seconde moitié de 2007, et les mesures d'appui des donateurs ont repris.

2. Afin de consolider les résultats satisfaisants récemment obtenus, les autorités ont adopté pour 2008 un ensemble de politiques économiques et financières qui visent à relever les défis immédiats de la stabilisation de la situation budgétaire, du renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques économiques et de la régularisation des rapports avec la communauté des bailleurs. Le programme comprend en outre des mesures qui visent à faciliter la réalisation des objectifs à moyen terme du pays : accélérer la croissance, réduire la pauvreté et assurer la viabilité budgétaire et extérieure. La communauté des bailleurs a déjà indiqué qu'elle fournirait une aide financière et technique importante pour le programme de 2008. Pour réaliser ces objectifs et rétablir la confiance en leur gestion économique, les autorités demandent de pouvoir procéder à un premier achat de 1.775 million de DTS (12,5 % de la quote-part) au titre du programme AUPC. Une deuxième demande d'achat au titre de ce programme sera présentée plus tard en 2008.

3. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) présente les détails du programme de 2008. Les autorités de la Guinée-Bissau considèrent que les politiques et les mesures exposées dans ce document sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme, mais elles sont toutefois prêtes à adopter toutes les mesures additionnelles qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Elles consulteront le FMI dans un tel

cas, ainsi qu'avant de mettre en œuvre des politiques qui risquent de nuire à l'exécution du programme.

4. Pour aider le FMI à évaluer les progrès réalisés, les autorités lui fourniront régulièrement les données nécessaires, comme le décrit en détails l'aide-mémoire technique ci-joint. De plus, nous invitons les services du FMI à procéder à une évaluation trimestrielle des résultats obtenus dans le cadre du programme en s'appuyant sur les repères quantitatifs et structurels (tableaux 2 et 3 du MPEF) et sur la mise en œuvre globale du programme.

Veillez croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de ma haute considération

/s/

Issufo Sanhá
Ministre des finances

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Aide-mémoire technique

PIÈCE JOINTE 1

GUINÉE-BISSAU : MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES — AIDE D'URGENCE POSTCONFLIT POUR 2008

Bissau, le 9 janvier 2008

I. INTRODUCTION

1. **La Guinée-Bissau demeure un pays postconflit fragile.** Les conflits et l'instabilité politique prolongée qui en est résulté ont sapé l'infrastructure matérielle du pays, affaibli les capacités administratives et techniques, et créé une situation budgétaire insoutenable. Le pays dépend fortement de l'aide extérieure, mais ses rapports avec la communauté des donateurs ont souffert. Les autorités de la Guinée-Bissau sont déterminées à prendre les moyens nécessaires pour relever les défis immédiats de la période postconflit : stabilisation de la situation budgétaire, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques, amélioration de la confiance dans la gestion économique et régularisation des rapports avec les bailleurs. Un nouveau gouvernement formé en avril 2007 a déjà commencé à mettre en œuvre un programme d'urgence¹ visant à rétablir la stabilité budgétaire et à améliorer la gestion économique. Il a en outre adopté des mesures vigoureuses afin de maîtriser les dépenses, de renforcer la mobilisation des recettes et d'améliorer la gestion budgétaire, la transparence et la bonne gestion des affaires publiques. Il a enfin consacré beaucoup d'efforts à la recherche des financements dont le pays a tant besoin, en faisant appel notamment à l'aide de nouveaux donateurs. On a constaté des signes encourageants d'amélioration des résultats budgétaires au cours de la seconde moitié de 2007, et les bailleurs ont repris les décaissements des contributions annoncées lors de la conférence des donateurs de 2006.

2. **Afin de tirer parti des acquis récents, les autorités ont adopté pour 2008 un ensemble de politiques économiques et financières qui visent à atteindre la stabilité budgétaire à moyen terme et à créer les conditions propices à la réalisation des objectifs à moyen terme : reprise de la croissance, réduction de la pauvreté et atteinte de la viabilité budgétaire et extérieure.** Les autorités demandent à cette fin de pouvoir effectuer un achat au titre de la facilité d'aide d'urgence postconflit (AUPC) afin d'atteindre leurs objectifs et de rétablir la confiance dans leur gestion économique.

3. **Le présent mémorandum décrit l'évolution de la situation économique en 2007 et les politiques et les mesures envisagées pour 2008.**

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. **Les projections préliminaires pour 2007 laissent deviner une croissance du PIB réel de 2,7 %, c'est-à-dire légèrement plus forte qu'en 2006.** Malgré la normalisation des accords de commercialisation de la noix de cajou en 2007, l'État évitant d'intervenir dans ce

¹ *Programme minimum destiné à rétablir la stabilité budgétaire*, mai 2007.

marché (le prix de référence intérieur de 200 FCFA/kg a été fixé d'un commun accord par l'ensemble des principaux intervenants), les données provisoires montrent que la production et les exportations de noix de cajou ont été un peu moins élevées que prévu. De plus, la production de riz et d'autres céréales a été gravement réduite à cause des pluies tardives et insuffisantes. L'inflation est restée modérée, à l'image de ce qui a été observé ailleurs dans la zone de l'UEMOA, mais la hausse récente des prix des aliments risque de faire passer le taux annuel d'inflation à un niveau légèrement supérieur à l'objectif fixé de 3 %. Le déficit extérieur courant, dons exclus, devrait être ramené à 11 % du PIB en 2007 (il s'établissait à 25 % en 2006), reflétant la hausse des exportations de noix de cajou, y compris celles produites lors de la campagne précédente.

5. La situation budgétaire s'est nettement détériorée au début de 2007, ce qui était révélateur d'une grave défaillance des contrôles budgétaires depuis la fin de 2006. Les recettes fiscales ont baissé de 13 % au cours du premier semestre de 2007 par rapport à la même période de l'exercice précédent, l'administration des recettes s'étant détériorée, et les importations ayant diminué en raison de l'incertitude politique. Malgré les faibles ressources dont elle disposait, l'administration précédente a remboursé un encours important d'arriérés intérieurs (non vérifiés) d'exercices antérieurs, en plus de procéder à d'autres dépenses non programmées et extrabudgétaires. Des arriérés considérables, notamment les traitements dus aux fonctionnaires depuis quatre mois, se sont accumulés pendant l'exercice.

6. Confrontée à une situation budgétaire extrêmement précaire et à un important besoin de financement non couvert estimé pour 2007, la nouvelle administration a lancé en avril un programme d'urgence pour rétablir la stabilité budgétaire. Ce programme a été bien accueilli par les membres du Parlement, les bailleurs, les partenaires au développement et le public. Des mesures énergiques ont été prises pour accroître les recettes, limiter les dépenses, améliorer la gestion financière, renforcer la surveillance et régler les problèmes financiers.

Mesures concernant les recettes :

- (i) exemptions limitées aux cas prévus par la loi (ONG, ambassades, ex-combattants, projets);
- (ii) abolition du système d'indemnités fiscales pour les douanes (DGA) et l'impôt sur les sociétés (DGCI), le Trésor restant seul autorisé à accorder de telles indemnités;
- (iii) rétablissement des taux d'imposition à leurs niveaux antérieurs pour 14 des 18 produits pour lesquels les taux avaient été abaissés en mai 2006;
- (iv) recouvrement des droits de timbre (cigarettes, chèques bancaires, cartes de crédit, billets d'avion, compagnies d'assurances);
- (v) contrats passés avec des banques commerciales en vue de la gestion du recouvrement de l'impôt pour la DGA et la DGCI;
- (vi) recouvrement des arriérés d'impôts.

Mesures concernant les dépenses :

- (i) remplacement de l'ensemble des comptes bancaires des ministères et organismes publics à la BCEAO par un seul compte courant du Trésor,² ce dernier devenant désormais l'unique responsable de la gestion de l'ensemble des comptes de recettes et de dépenses de l'État.
- (ii) traitement de l'ensemble des ordonnancements par la Direction générale du budget (DGO);
- (iii) restriction des dépenses extrabudgétaires (DNT) aux situations d'urgence, et régularisation de ces dépenses dans les 48 heures;³
- (iv) normalisation des procédures d'exécution du budget;
- (v) exigence d'une approbation préalable par le service de contrôle financier du Ministère des finances de tout achat de biens ou de services;
- (vi) suppression de la pratique d'émission par le Trésor de chèques au nom des directeurs des finances des ministères aux fins du paiement direct des biens ou des services;
- (vii) informatisation du système de paiements du Trésor;
- (viii) établissement d'un plafond de 300.000 FCFA pour les dépenses payées au comptant.

Transparence et gestion des finances :

- (i) invitation aux membres de la société civile et des forces armées, au Ministère de l'intérieur, ainsi qu'aux anciens combattants et aux représentants des bailleurs de fonds à participer en tant qu'observateurs aux travaux du Comité chargé de l'exécution du plan de trésorerie afin d'en améliorer la transparence et d'accroître la confiance qu'il inspire au public;
- (ii) levée des barrières non tarifaires au transport des noix de cajou à l'intérieur du pays;
- (iii) mise en place d'un régime exigeant que tous les fournisseurs de l'État obtiennent un numéro d'identification fiscale et possèdent un compte de banque aux fins des paiements, et que les paiements ne soient effectués qu'après vérification des biens et services fournis.

7. **Les résultats budgétaires se sont nettement améliorés depuis que la nouvelle administration a entrepris la mise en œuvre de son programme d'assainissement des finances publiques.** De juillet à octobre, les recettes fiscales ont dépassé de quelque 28 % celles recouvrées au cours de la même période l'année précédente, ce qui constitue un renversement notable de la tendance observée au cours de la première moitié de l'année. Le contrôle des dépenses s'est également amélioré. La nouvelle administration a cessé de payer les arriérés intérieurs reportés d'exercices précédents, le montant des dépenses extrabudgétaires (DNT) a été réduit, et les salaires et autres dépenses discrétionnaires ont été maintenues en deçà des limites du budget.

² Un compte spécial destiné au service de la dette est également ouvert à la BCEAO.

³ De telles dépenses étaient au cœur de la dégradation des finances publiques constatée à la fin de 2006 et au début de 2007.

8. Malgré les améliorations apportées à la gestion budgétaire, les finances publiques devraient se détériorer en 2007; le solde global (dons non compris), qui s'établissait à 22 % du PIB en 2006, devrait passer à environ 25 % en 2007.

L'amélioration constatée au chapitre des recettes ne suffira pas à combler le manque à percevoir dû au décaissement tardif d'une importante redevance annuelle de pêche de l'UE, maintenant prévue pour le début de 2008.⁴ Selon les estimations actuelles, les recettes totales devraient reculer pour atteindre 16 % du PIB, soit quelque 3,5 % de moins qu'en 2006. Par contre, les dépenses courantes devraient diminuer en 2007, passant de 29 à 27 % du PIB, sous l'effet d'une meilleure maîtrise des dépenses.

9. Les décaissements des bailleurs, comprenant notamment les contributions annoncées lors de la conférence de novembre 2006, ont repris en 2007. L'aide budgétaire extérieure pour 2007 a atteint 17 milliards de FCFA (34 millions de dollars EU); elle provenait de l'Union européenne, des partenaires régionaux (UEMOA et CEDEAO), des partenaires bilatéraux (Espagne, Portugal, France et Chine) et de partenaires non traditionnels comme l'Angola. L'aide de 10 millions de dollars EU que la Guinée-Bissau prévoyait de recevoir de la Banque mondiale en 2007 a été retardée; elle sera décaissée au début de 2008. L'aide budgétaire de la Banque africaine de développement prévue pour 2007 (1,7 million de dollars EU) a également été reportée au début de 2008.

10. S'agissant des financements, les autorités ont rééchelonné les paiements au titre du service de la dette intérieure envers les banques commerciales exigibles en 2007 afin d'éviter une forte accumulation d'arriérés intérieurs :

- (i) 3 milliards de FCFA (5,7 millions de dollars EU) au titre du service de la dette envers les banques commerciales exigibles en 2007; 1,5 milliard de FCFA (3 millions de dollars EU) au titre des services de la dette envers la BCEAO;
- (ii) 6,7 milliards de FCFA (13,5 millions de dollars EU) en bons du Trésor exigibles en février 2007.

11. Malgré les efforts déployés, les autorités n'ont pu éviter en 2007 une certaine accumulation d'arriérés intérieurs (environ 6,6 milliards de FCFA, soit 3,8 % du PIB) à cause principalement des décaissements tardifs de l'aide budgétaire promise en 2007.

Une partie des arriérés intérieurs (environ 3,6 milliards de FCFA liés à la fourniture de matériel médical et pédagogique) sera remboursée à même le décaissement de la Banque mondiale prévu pour le début de 2008; le reste des arriérés de 2007 figurera dans un audit des arriérés intérieurs financé par l'UE et sera remboursé graduellement à mesure que les ressources nécessaires deviendront disponibles (voir ci-dessous).

⁴ Du fait des retards dans la conclusion d'un nouvel accord de pêche, l'Union européenne ne versera à la Guinée-Bissau la contrepartie annuelle de 4,5 milliards de FCFA (9 millions de dollars EU) qui était prévue en 2007 qu'au début de 2008.

III. PERSPECTIVES, OBJECTIFS ET POLITIQUES POUR 2008 ET À MOYEN TERME

12. **La croissance réelle du PIB devrait atteindre 3,3 % en 2008, niveau légèrement supérieur à la moyenne des quatre dernières années.** Les projections supposent i) une augmentation de la production céréalière aux niveaux observés au cours des années précédentes; ii) une augmentation de la production de noix de cajou consécutive à la maturation des cultures; iii) un léger redressement des investissements publics découlant des efforts de mobilisation de l'aide extérieure déployés par les autorités. L'inflation devrait tendre vers des taux modérés, inférieurs à 3 %, conformes aux critères de convergence de l'UEMOA. Le déficit extérieur courant, dons exclus, devrait augmenter légèrement pour atteindre 12 % du PIB en 2008 en raison d'une baisse des exportations de noix de cajou par rapport aux résultats de 2007 (qui incluaient les stocks de l'année précédente) et d'une hausse prévue des prix des importations de riz et de pétrole.

13. **Les finances publiques devraient s'améliorer en 2008 tandis que les autorités poursuivront la mise en œuvre de leur plan d'ajustement des finances publiques.** Pour l'ensemble de l'année, les recettes publiques devraient augmenter de quelque 5 % du PIB pour atteindre environ 21 % du PIB. Les recettes non fiscales devraient être supérieures à la norme en 2008 à cause des décaissements, par l'UE, de la contrepartie annuelle de 2008 au titre des droits de pêche et de celle de 2007 qui n'avait pas encore été versée. Les recettes fiscales devraient demeurer à peu près constantes en pourcentage du PIB, mais les autorités s'efforceront de mobiliser plus de recettes avant la fin de l'exercice. Les dépenses courantes devraient diminuer de quelque 1 % du PIB en raison d'un gel nominal des dépenses courantes — notamment de la masse salariale — et d'un contrôle strict des dépenses discrétionnaires non salariales. S'il est reconnu que le cadre des dépenses est étroit et ne tient compte que des besoins minimums, les autorités sont déterminées à maintenir les dépenses intérieures en deçà des limites imposées par la disponibilité des ressources intérieures et extérieures. Le solde global hors dons devrait atteindre environ 21 % du PIB, niveau inférieur aux résultats des années précédentes.

14. **Les besoins de financement demeureront importants en 2008**, atteignant 45 milliards de FCFA (92 millions de dollars EU, ou 27 % du PIB). Ils comprennent le rééchelonnement des bons du Trésor et de la dette intérieure à l'égard des banques commerciales et de la BCEAO qui sont désormais censés donner lieu à des remboursements en 2008, ainsi que le remboursement des arriérés intérieurs accumulés en 2007. Les autorités ont déjà obtenu les financements suivants pour 2008 :

- (i) aide budgétaire des bailleurs traditionnels et non traditionnels (24,8 milliards de FCFA, soit 50 millions de dollars EU);⁵

⁵ Provenant notamment de la Banque mondiale (16 millions de dollars EU), de l'Union européenne (7 millions de dollars EU), de l'UEMOA (3 millions de dollars EU) et de la continued

- (ii) prorogation de l'allégement provisoire de la dette accordé par la Banque mondiale pour répondre aux obligations du service de la dette extérieure qui atteignent 8,5 millions de dollars (4,2 milliards de FCFA) en 2008;
- (iii) efforts supplémentaires de recouvrement des arriérés d'impôt (0,7 milliard de FCFA);
- (iv) rééchelonnement partiel (environ 3,6 milliards de FCFA, soit 6 millions de dollars EU) de la dette commerciale intérieure exigible en 2008;
- (v) nouvelle accumulation d'arriérés sur la dette extérieure (9,7 milliards de FCFA, soit 20 millions de dollars EU).

15. **Ces mesures, ainsi que deux opérations d'achat effectuées au titre de l'AUPC (5,6 millions de dollars EU, soit 2,8 milliards de FCFA), devraient couvrir entièrement le besoin de financement et permettre d'éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs sur l'ensemble de l'année 2008, un objectif budgétaire déterminant.** Les autorités sont résolues à faire tous les efforts possibles pour obtenir le rééchelonnement de leurs dettes intérieures s'il arrive que les sources de financement extérieures s'avèrent insuffisantes en 2008. Elles ont également l'intention d'organiser en 2008 une réunion visant à donner suite à la table-ronde de novembre 2006 afin de présenter leur programme de 2008 et de mobiliser l'aide de leurs partenaires au développement, en particulier pour les réformes du secteur de la sécurité et de la fonction publique. Si les dons des bailleurs de fonds dépassent les sommes requises pour combler les besoins de financement, l'excédent servira en priorité à rembourser la totalité de l'encours des dettes commerciales et des arriérés intérieurs audités, et à porter les dépenses prioritaires consacrées aux secteurs sociaux à des niveaux supérieurs à ceux prévus au budget, en consultation avec le FMI.

16. **Les autorités mettront également en œuvre en 2008 des mesures visant à corriger les faiblesses persistantes de la mobilisation des recettes et de la gestion des dépenses.** Elles comptent notamment :

- (i) améliorer la comptabilité et la circulation de l'information sur l'ensemble des transactions du Trésor, y compris les dépenses non régularisées et le financement bancaire;
- (ii) conduire un audit complet de l'encours des arriérés intérieurs pour la période 2000–06 et d'une portion des nouveaux arriérés de 2007;⁶

Banque africaine de développement (1,7 million de dollars EU). La contribution de la Banque mondiale comprend une somme de 6 millions de dollars dont le décaissement devait à l'origine être effectué en 2007; la contribution de la BAfD était elle aussi prévue à l'origine en 2007. Le total comprend également les contributions de l'Afrique du Sud (10 millions de dollars EU), du Japon (4 millions de dollars EU), du Portugal (3 millions de dollars EU) et de l'Espagne (3 millions de dollars EU).

⁶ La réalisation de cet audit sera confiée à un cabinet international de bonne réputation, et financée par l'UE. L'audit devrait être lancé avant mai 2008, et achevé plus tard en 2008.

- (iii) surseoir au remboursement des arriérés jusqu'à ce que l'audit soit achevé et que des financements extérieurs spéciaux soient obtenus à cette fin;
- (iv) éviter en priorité l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs en 2008;
- (v) mettre en place un système intégré d'information sur la gestion capable de lier les flux de données des services des douanes (DGA) et de l'impôt (DGCI), du bureau du budget (DGO) et du Trésor;
- (vi) renforcer les capacités d'inspection de la Cour des comptes du Ministère des finances et de la Direction du contrôle financier du bureau du budget (DGO) en mettant l'accent sur les ressources humaines et la technologie;
- (vii) approuver et soumettre au Conseil des ministres, aux fins d'adoption, un nouveau système national de classification budgétaire conforme aux règles de l'UEMOA, et mettre ce système en vigueur à temps pour l'établissement du budget de 2009;
- (viii) achever la fusion des fichiers de la solde du Ministère des finances et du Ministère de l'administration publique.

17. **La situation financière devrait s'améliorer graduellement après 2008 à mesure que les contrôles budgétaires seront rétablis et que les dépenses non prioritaires seront maîtrisées.** Leur engagement inlassable en faveur des réformes des politiques permettra aux autorités de mettre en œuvre des programmes de réforme appuyés par le FMI plus énergiques et d'obtenir une aide durable des donateurs. Les autorités poursuivront en particulier leurs efforts pour freiner l'expansion de la masse salariale par le biais de réformes de la fonction publique et du secteur de la sécurité. Le solde budgétaire global (dons exclus) devrait passer en dessous de 20 % du PIB en 2010, atteignant des niveaux plus gérables compte tenu des ressources intérieures disponibles et des niveaux soutenus d'aide budgétaire extérieure.

18. **Les autorités ont l'intention d'éviter d'instaurer des restrictions de change et de commerce ou d'intensifier les restrictions existantes** en 2008 et au-delà.

IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

19. **Le renforcement des capacités est une condition essentielle pour assurer l'efficacité et la viabilité de la réforme budgétaire.** Les missions organisées récemment par la Banque mondiale et par le FMI — notamment par son centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest) — ont cerné les besoins en matière d'assistance technique dans l'ensemble des domaines de la gestion des finances publiques ainsi que dans le domaine des statistiques macroéconomiques (tableau 1). L'aide au service des douanes, au Trésor, au bureau de l'impôt et au service de gestion de la dette constitue la plus haute priorité. L'AFRITAC Ouest et AFRISTAT fournissent une assistance technique pour renforcer la gestion des finances publiques et la perception de l'impôt, et améliorer les statistiques. La Banque mondiale aide également les autorités à réaliser ces réformes par le biais de l'initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté (LICUS), notamment par le financement d'un poste de conseiller financier résident à long terme.

V. SUIVI DU PROGRAMME

20. **Le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme esquissé ci-dessus sera axé sur les indicateurs quantitatifs et structurels énumérés aux tableaux 2 et 3.** Les indicateurs quantitatifs sont les suivants : i) plancher des recettes publiques (fiscales et non fiscales); ii) plafond sur le déficit primaire intérieur; iii) plafond sur le financement intérieur du budget; iv) pas de nouveaux arriérés intérieurs; v) plafond sur le remboursement des arriérés accumulés antérieurement; vi) aucune nouvelle dette extérieure non concessionnelle à court ou long terme. Ces indicateurs se fondent sur le plan de trésorerie mensualisé pour 2008 (tableau 4).⁷ L'aide-mémoire technique ci-annexé contient les définitions et les explications y afférentes. Les autorités fourniront en temps utile toutes les données nécessaires au suivi du programme comme indiqué dans cet aide-mémoire. Un deuxième achat au titre de l'initiative AUPC sera effectué en juillet 2008.

21. **Pour assurer le succès du programme, les autorités ont pris les mesures préalables suivantes :** (i) présenter au Parlement, pour 2008, un budget public conforme à l'accord faisant l'objet du présent mémorandum; (ii) obtenir des bailleurs la ferme assurance qu'ils couvriront intégralement les besoins de financement budgétaires pour l'exercice 2008. Les autorités ont par ailleurs reçu l'assurance des créanciers du Club de Paris auprès desquels la Guinée-Bissau a accumulé des arriérés qu'ils ne s'objecteront pas au programme AUPC. Elles ont enfin fait savoir aux créanciers non membres du Club de Paris qu'elles continueront d'avoir du mal à s'acquitter de leurs obligations au titre du service de la dette extérieure pendant la période couverte par le programme AUPC.

⁷ Ce plan de trésorerie sert également de cadre mensuel indicatif aux fins des évaluations régulières des résultats obtenus dans le cadre du programme AUPC.

Tableau 1. Besoins du Ministère des finances en matière d'assistance technique

Ministère	Domaine	Long terme	Court terme	Provenance (éventuelle)
Conseil des ministres	Conseiller en politiques macro-budgétaires	X ¹		(LICUS de la Banque mondiale/FMI) ²
Budget	Expert en finances publiques	X		(UE)
	Expert en informatique	X		(UE)
	Informatisation des comptes de dépenses	X ²		UE
	Gestion des finances publiques		X	FMI/FAD
Trésor	Conseiller au trésorier	X		LICUS de la Banque mondiale ²
	Système comptable	X		(France)
Ministère de l'impôt	Expert en code des impôts		X	(Portugal/BID)
	Informatisation de la comptabilisation des recettes	X		
	Conseiller à la Direction des grandes entreprises		X (6 mois)	(AFRITAC Ouest)
Douanes	Expert chargé de réviser la loi organique sur les douanes	X		BID/LICUS de la Banque mondiale ²
	Conseiller aux douanes	X		
	Conseiller à la mise en œuvre de la procédure SYDONIA ++			BAfD
Dette extérieure	Gestion de la dette		X ³	DRI/BID/AFRITAC Ouest
Microfinance	Conseiller		X	(AFRITAC Ouest)
Conjoncture	Conseiller, analyse budgétaire	X		
Planification	Conseiller, comptabilité nationale	X		
	Mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993		X	FMI/AFRISTAT

¹ Assistance technique demandée et actuellement à l'étude.

² Assistance technique en place.

³ Première mission effectuée en janvier 2005.

Tableau 2. Guinée-Bissau : Indicateurs quantitatifs du programme d'aide d'urgence postconflit pour 2008
Cibles trimestrielles 1/
(Montants cumulés, en millions de FCFA)

	2008			
	Fin mars Prog	Fin juin Prog	Fin sept. Prog	Fin déc. Prog
1. Recettes publiques 2/	4,226.6	10,413.9	17,824.3	23,130.4
2. Déficit primaire intérieur (base engagements) 3/	-5,050.0	-4,861.7	-3,522.1	-7,463.7
3. Financement du budget sur ressources intérieures 4/	-238.7	-7445.7	-7684.3	-17331.6
4. Nouveaux arriérés intérieurs 5/	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Rempourcement des arriérés des années antérieures 6/	1772.0	3600.0	3600.0	3600.0
6. Emprunts publics ext. non concessionnels, échéances > 1 an	0.0	0.0	0.0	0.0

1/ Montants cumulatifs à partir du 1er janvier de l'année correspondante. La définition des agrégats se trouve dans l'aide-mémoire technique.

2/ Plancher. Correspond à la somme des impôts directs (01.00.00), des impôts indirects (02.00.00) et des décaissements versés au titre des droits de pêche (03.01.01).

3/ Plafond. Tiré du TOFE. Si les montants versés par l'UE au titre des droits de pêche sont inférieurs (supérieurs) à ceux programmés, le plafond sera augmenté (réduit). Les versements trimestriels prévus à ce titre pour 2008 sont indiqués dans l'aide-mémoire technique (paragraphe 11) .

4/ Plafond. Tiré du TOFE. Si le montant effectif de l'aide budgétaire extérieure (y compris les montants versés par l'UE au titre des droits de pêche) est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sera augmenté d'un montant équivalent au manque à percevoir. Les montants trimestriels d'aide extérieure programmés pour 2008 (y compris les montants versés par l'UE au titre des droits de pêche) sont indiqués dans l'aide-mémoire technique (paragraphe 11).

5/ Plafond. À fin mars, fin juin et fin septembre, encours des comptes à payer; à fin décembre, comptes à payer accumulés pendant l'année courante (2008) et qui ne sont toujours pas payés un mois après la fin de l'année dans le cas des salaire et des autres dépenses liées au personnel. Le plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés sera ajusté en fonction des financements intérieurs disponibles dans le budget. En particulier, si les autorités sont incapables d'augmenter (de réduire) le financement budgétaire intérieur d'un montant équivalent au manque à percevoir (à l'excédent) de l'aide budgétaire extérieure, le plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs sera ajusté à la hausse (à la baisse) d'un montant correspondant à cette différence.

6/ Plafond. Comprend les arriérés de salaires, transferts et biens et services antérieurs à 2008 et à rembourser en date du 1er janvier 2008. Si les financements extérieurs destinés précisément à apurer ces arriérés sont disponibles, le plafond sera augmenté d'un montant équivalent à ces fonds.

Tableau 3. Guinée-Bissau : Actions préalables et indicateurs structurels du programme d'aide d'urgence postconflit
1^{er} janvier 2008 — 31 décembre 2008

Actions préalables	Échéance	Situation
Présentation au Parlement d'un budget de l'administration centrale conforme aux dispositions du cadre budgétaire exposé dans le présent MPEF.	Fin novembre 2007	Achevée
Obtention de l'assurance des bailleurs qu'ils couvriront intégralement les besoins de financement budgétaire en 2008.	Fin novembre 2007	Achevée
Indicateurs structurels		
Approbation et adoption par le Conseil des ministres du cadre juridique du nouveau système de classification du budget de l'État conforme aux normes de l'UEMOA.	Fin mars 2008	
Création au sein du Ministère des finances d'un département des technologies de l'information (TI) et lancement du programme de formation du personnel.	Fin mars 2008	
Lancement d'un audit financier, réalisé par un cabinet d'audit international réputé, de l'encours des arriérés intérieurs pour la période 2000-2007. ⁸	Fin avril 2008	
Conclusion de la fusion des fichiers de la solde du Ministère des finances et du Ministère de l'administration publique.	Fin juin 2008	
Amélioration de la comptabilité et de la circulation de l'information sur l'ensemble des transactions du Trésor, y compris les dépenses non régularisées et le financement bancaire.	Fin juin 2008	

⁸ Audit financé par l'UE.

Tableau 4. Guinée-Bissau : plan de trésorerie, 2008
(Millions de FCFA)

	Janv. Proj.	Févr. Proj.	Mars Proj.	Avril Proj.	Mai Proj.	Juin Proj.	Juil. Proj.	Août Proj.	Sept. Proj.	Oct. Proj.	Nov. Proj.	Déc. Proj.	Janv.-déc. Proj.	En % du PIB
A. Recettes et dons	4,896	2,903	2,010	8,229	3,538	3,000	7,950	2,567	7,159	4,006	2,296	2,947	51,501	28.4
Recettes	1,926	2,061	2,010	6,425	2,038	3,000	3,000	2,567	7,159	2,202	2,296	2,947	37,631	20.8
fiscales	1,100	1,235	1,300	1,420	1,886	2,289	2,807	2,475	1,536	1,376	1,469	1,869	20,764	11.5
non fiscales	826	826	710	5,005	151	710	192	92	5,623	826	826	1,077	16,867	9.3
Aide budgétaire prévue	2,970	842	0	1,804	1,500	0	4,950	0	0	1,804	0	0	13,869	7.7
B. Dépenses	4,022	3,824	3,748	3,879	3,936	4,105	3,988	3,936	3,861	3,990	3,935	4,106	47,331	26.1
Dépenses courantes	3,923	3,725	3,649	3,780	3,725	3,893	3,777	3,724	3,649	3,778	3,723	3,895	45,242	25.0
Traitements et salaires	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	1,777	21,322	11.8
Biens et services	595	595	595	595	595	595	595	595	595	595	595	595	7,134	3.9
Transferts	935	935	935	935	935	935	935	935	935	935	935	935	11,224	6.2
Autres dépenses courantes	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	3,327	1.8
<i>Dont</i> : restitutions, incitations et autres	203	203	203	203	203	203	203	203	203	203	203	203	2,432	
Intérêts sur dettes intérieures et extérieures	339	141	66	196	141	310	193	140	66	195	140	311	2,236	1.2
<i>Dont</i> : Banque mondiale	29	84	8	104	83	252	28	83	8	102	82	253	1,116	0.6
Dépenses d'investissement (financées sur ressources intérieures)	99	99	99	99	212	212	212	212	212	212	212	212	2,089	1.2
C. Dépenses extrabudgétaires (DNT + exonérations d'impôt)													0	
D. Solde intérieur global : A - (B+C)	875	-921	-1,738	4,350	-399	-1,105	3,961	-1,369	3,298	16	-1,639	-1,159	4,170	2.3
E. Remboursement des arriérés intérieurs et période complémentaire	1,564	208	0	1,828	0	0	0	0	0	0	0	0	3,600	2.0
F. Solde intérieur global (base caisse) D-E	-689	-1,129	-1,738	2,522	-399	-1,105	3,961	-1,369	3,298	16	-1,639	-1,159	570	0.3
Financement	689	1,129	1,738	-2,522	399	1,105	-3,961	1,369	-3,298	-16	1,639	1,159	-570	-0.3
Financement intérieur	0	0	-239	-5,244	0	-239	0	0	-239	-1,917	0	-990	-8,868	-4.9
Financement bancaire	0	0	-239	-5,244	0	-239	0	0	-239	-1,917	0	-990	-8,868	-4.9
BCEAO	0	0	-239	0	0	-239	0	0	-239	0	0	-990	-1,706	-0.9
Banques commerciales	0	0	0	-5,244	0	0	0	0	0	-1,917	0	0	-7,161	-4.0
Financement non bancaire (y compris privatisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
Bons du Trésor et banques commerciales régionales (net)	0	0	0	-1,724	0	0	0	0	0	-6,740	0	0	-8,464	-4.7
Amortissement de la dette extérieure	-849	-135	-36	-533	-335	-763	-218	-135	-36	-548	-335	-999	-4,920	-2.7
Écart de financement (flux) (+ = besoins de financement)	1,538	1,264	2,013	4,979	733	2,107	-3,744	1,503	-3,024	9,188	1,974	3,149	21,682	12.0
Aide budgétaire supplémentaire recensée	0	1,485	1,485	4,950	1,000	283	283	283	283	283	283	283	10,900	6.0
AUPC	1,386						1,386						2,772	
Allègement de la dette par la Banque mondiale	94	150	40	591	372	847	94	150	40	591	372	847	4,188	
Mesures prises par les autorités	58	58	58	58	58	58	58	58	58	3,213	58	58	3,854	
Recouvrement des arriérés fiscaux (700 millions de FCFA)	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	700	
Rééchelonnement des bons du Trésor	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,154	0	0	3,154	
Écart de financement (flux) (+ = besoins de financement)	0	-429	429	-621	-697	919	-5,565	1,013	-3,405	5,102	1,261	1,993	0	0.0
Écart de financement (encours cumulé) (+ = besoins de financement)	0	-430	0	-621	-1,318	-399	-5,964	-4,952	-8,356	-3,254	-1,993	0		

Source : autorités de la Guinée-Bissau; estimations et projections des services du FMI fondées sur le budget 2008.

PIÈCE JOINTE II
AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE SUR LE PROGRAMME AUPC DE 2008

Bissau, le 9 janvier 2008

1. Le présent document définit les indicateurs quantitatifs utilisés pour l'évaluation du programme de 2008 appuyé par l'initiative d'aide d'urgence postconflit (AUPC) (tableau 2) exposé dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF), conformément aux accords conclus entre les autorités de la Guinée-Bissau et les services du FMI. Il précise également la périodicité et les échéanciers à respecter pour la transmission des données aux fins du suivi assuré par les services du FMI.

I. INDICATEURS QUANTITATIFS ET FACTEURS D'AJUSTEMENT

A. Indicateurs quantitatifs

2. Les indicateurs quantitatifs sont les suivants
- a. planchers cumulés sur les recettes de l'État;
 - b. plafonds cumulés sur le déficit budgétaire primaire intérieur (base engagements);
 - c. plafonds cumulés sur la variation du crédit intérieur net du budget;
 - d. plafond cumulé sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs de l'État, y compris d'arriérés de salaires;
 - e. plafond sur les remboursements des arriérés intérieurs des années antérieures (avant 2008);
 - f. plafonds cumulés sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État.

Des indicateurs quantitatifs ont été établis pour fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2008, et leurs valeurs sont cumulatives à compter du 1^{er} janvier 2008. Les objectifs indicatifs pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles sont continus.

Définitions et calculs

3. **Pour les besoins du programme AUPC, l'État est défini comme l'administration centrale de la Guinée-Bissau.** Cette définition exclut les entités publiques ayant une personnalité juridique autonome dont le budget n'est pas inclus dans le budget de l'administration centrale.

4. S'agissant du plafond visé présenté au tableau 1 ci-dessous, les recettes de l'État comprennent les impôts directs et indirects, et les recettes tirées de la vente des permis de pêche. Les estimations des flux de trésorerie se fondent sur les recettes fiscales et les recettes tirées de la vente des permis de pêche, estimées dans le projet de budget 2008.

Tableau 1. Objectifs trimestriels des recettes de l'État
et autres dépenses courantes, 2008
(valeurs cumulées, en millions de FCFA)

	Mars	Juin	Sept.	Résultats, décembre
1. Recettes de l'État	4.226,6	10.413,9	17.824,3	23.130,4
Recettes fiscales (impôts directs et indirects (01.00.00 et 02.00.00))	3.635,0	9.230,7	16.049,5	20.764,0
Permis de pêche (03.01.01)	591,6	1.183,2	1.774,8	2.366,4

Source : budget 2008.

5. **Le déficit budgétaire primaire intérieur (base engagements) est fondé sur les estimations des flux de trésorerie présentées au tableau 4 du MPEF.** Sa valeur représente la différence entre les recettes publiques et les dépenses primaires intérieures (base engagements). Les recettes publiques comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, et excluent les dons de l'extérieur. Les dépenses primaires intérieures correspondent à la somme des dépenses courantes et des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêt et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Les engagements de l'État comprennent l'ensemble des dépenses au sujet desquelles des pièces justificatives des engagements financiers ont été approuvées par le Ministère des finances, les dépenses automatiques (par exemple, traitements et salaires, pensions, services publics et autres dépenses dont le paiement est centralisé), et les dépenses effectuées par voie de compensation. Les soldes primaires intérieurs estimés pour la période du programme sont présentés au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Valeurs estimées du solde primaire intérieur trimestriel, des nouveaux arriérés intérieurs et des remboursements des arriérés accumulés au cours des années précédentes, 2008
(Montants cumulés, en millions de FCFA)

	Mars	Juin	Sept.	Résultats, décembre
1. Déficit primaire intérieur total	-5.050	-4.862	-3.522	-7.464
Recettes	5.998	17.460	30.187	37.631
Dépenses courantes (hors paiement d'intérêt)	10.752	21.503	32.255	43.006
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	297	819	1.454	2.089
2. Nouveaux arriérés intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et autres dépenses consacrées au personnel (pensions comprises)	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses non consacrées au personnel	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Remboursement des arriérés intérieurs accumulés au cours des années précédentes	1.772	3.600	3.600	3.600

Source : tableau 4, MPEF.

6. **Les nouveaux arriérés intérieurs de l'État comprennent** : (i) à fin mars, fin juin et fin septembre, l'encours des comptes à payer; (ii) à fin décembre, les comptes à payer accumulés en 2008 et qui ne sont toujours pas payés un mois après la fin de décembre dans le cas des traitements et salaires (y compris les pensions), et trois mois après la fin de décembre dans le cas des biens et services et des transferts. Les objectifs fixés pour la période du programme sont indiqués dans le tableau 2 ci-dessus.

7. **Les arriérés intérieurs de l'année précédente comprennent les arriérés intérieurs de salaires, transferts et biens et services** antérieurs à 2008 et à rembourser en date du 1^{er} janvier 2008. Les objectifs fixés pour la période du programme sont indiqués dans le tableau 2 ci-dessus. Le programme autorise le paiement partiel des dépenses engagées en 2007 qui sont restés impayées pendant cette année et qui restent à payer en date du 1^{er} janvier 2008, jusqu'à concurrence de 3,6 milliards de FCFA (voir MPEF, paragraphe 14).

8. **La définition du financement intérieur net du budget est fondée sur les estimations de flux de trésorerie présentées au tableau 4 du MPEF.** Le financement bancaire correspond aux variations nettes des soldes des comptes du Trésor à la BCEAO et dans les banques commerciales — hormis les soldes de ces comptes dont l'État ne peut disposer librement aux fins du financement budgétaire, tels que les comptes faisant l'objet d'un accord de double signature avec les bailleurs — ainsi qu'à l'encours des prêts, y compris les bons du Trésor, obtenus auprès de la BCEAO et des banques commerciales (locales et régionales). Le financement intérieur non bancaire comprend le produit des privatisations, ainsi que toutes les autres créances intérieures détenues hors du secteur

bancaire, à l'exclusion des nouveaux arriérés intérieurs décrits ci-dessus. (Voir détails au tableau 3 ci-dessous.)

Tableau 3. Valeurs estimées du financement intérieur, par trimestre, 2008
(Montants cumulés, en millions de FCFA)

	Mars	Juin	Sept.	Résultats, décembre
Financement intérieur	-239	-7.446	-7.684	-17.332
Financement bancaire	-239	-7.446	-7.684	-17.332
BCEAO	-239	-477	-716	-1.706
Banques commerciales (banques locales)	0	-5.244	-5.244	-7.161
Banques commerciales régionales et bons du Trésor	0	-1.724	-1.724	-8.464
Financement non bancaire	0	0	0	0

Source : tableau 2, MPEF.

9. **Les indicateurs de la dette extérieure sont des plafonds cumulés sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État.** La dette extérieure se compose de la dette détenue par des créanciers qui n'appartiennent pas à l'UEMOA. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de l'AUPC sont les suivantes :

a. L'indicateur de la dette extérieure s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point n° 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue. Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir); ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont: i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées; iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente

directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette. Aux fins du suivi du programme AUPC, les accords visant le paiement au fil du temps, aux créanciers extérieurs, de montants découlant de décisions judiciaires ne constituent pas des emprunts extérieurs non concessionnels.

b. La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date du décaissement initial, le rapport entre la valeur actualisée de l'emprunt, calculée sur la base du taux d'intérêt de référence, et sa valeur nominale est inférieur à 50 % (c'est-à-dire comporte un élément de don d'au moins 50 %). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois. Les tirages sur le FMI sont exclus de cette limite.

10. Le concept d'État utilisé pour les indicateurs de la dette extérieure est plus large que celui utilisé pour les agrégats budgétaires, incluant l'ensemble des dettes qui risquent, à terme, d'être considérées comme un passif de l'administration centrale.

Outre les précisions apportées au paragraphe 3, la définition de l'État englobe les institutions de l'administration publique, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou à faciliter les emprunts non concessionnels, les institutions publiques scientifiques ou techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles ou commerciales et les administrations locales.

B. Facteurs d'ajustement

11. Les facteurs d'ajustement suivants seront pris en compte :

Les plafonds sur le déficit primaire intérieur des finances publiques seront ajustés à la hausse (à la baisse) de tout manque à percevoir (excédent) lié à l'accord de compensation sur la pêche conclu avec l'Union européenne :⁹

- **Le plafond sur le déficit primaire intérieur (base engagements) sera augmenté (réduit) en cas de décaissement inférieur (supérieur) au montant programmé en vertu de l'accord de compensation sur la pêche conclu avec l'Union européenne, d'un montant équivalent au manque à percevoir (à l'excédent).** Le programme

⁹ Pour les besoins du protocole d'accord technique, le dollar EU vaut 495 FCFA et l'euro vaut 656 FCFA.

prévoit que les montants suivants seront versés au titre des droit de pêche (cumulés à compter du 1^{er} janvier 2008) : à la fin mars, 0; à la fin juin, 4,9 milliards de FCFA; à la fin septembre, 9,8 milliards de FCFA; à la fin décembre, 9,8 milliards de FCFA.

Les plafonds sur le financement intérieur et sur les nouveaux arriérés intérieurs seront ajustés à la hausse (à la baisse) de tout manque à percevoir (excédent) de l'aide budgétaire externe (y compris la contrepartie versée par l'UE au titre des droits de pêche) :

- **Le plafond sur le financement intérieur sera ajusté pour prendre en compte l'aide budgétaire extérieure reçue (y compris la contrepartie versée au titre des droits de pêche).** En particulier, le plafond sera augmenté (réduit) en cas de manque à percevoir (excédent) de l'aide budgétaire extérieure d'un montant équivalent au manque à percevoir (à l'excédent). Le programme prévoit que les montants suivants seront versés au titre de l'aide budgétaire extérieure (y compris la contrepartie au titre des droits de pêche) (cumulés à compter du 1^{er} janvier 2008) : à la fin mars, 6,8 milliards de FCFA; à la fin juin, 21,2 milliards de FCFA; à la fin septembre, 31,9 milliards de FCFA; à la fin décembre, 34,6 milliards de FCFA.
- **Le plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs sera ajusté pour prendre en compte l'aide budgétaire intérieure disponible.** En particulier, si les autorités ne sont pas en mesure d'augmenter (de diminuer) le financement intérieur du budget d'un montant équivalent au manque à percevoir (à l'excédent) de l'aide budgétaire extérieure, le plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs des dépenses non consacrées au personnel sera ajusté à la hausse (à la baisse) d'un montant correspondant à cette différence.

III. SUIVI DU PROGRAMME

12. Pour assurer le suivi du déroulement du programme, le Ministère des finances transmettra régulièrement aux services du FMI les informations suivantes :

- des rapports détaillés sur les recettes et les dépenses ventilées par ligne budgétaire, et un tableau synoptique des opérations de l'administration centrale (TOFE) (chaque mois, dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- des données sur les dépenses extrabudgétaires (non incluses ci-dessus), y compris :
 - i) les primes d'encouragement aux percepteurs; ii) les montants restitués aux agences de perception; iii) tout autre montant retenu par les agences de perception (DGA, DGCI, Ministère des pêches, etc.) (chaque mois, dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- des tableaux des dépenses non régularisées (DNT) (chaque mois, dans les deux semaines à compter de la fin du mois);

- des tableaux sur les comptes à payer ventilés par catégorie budgétaire (salaires, biens et services, transferts, autres) (chaque mois, dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- les arriérés intérieurs accumulés au cours de l'année précédente (y compris 2007) : encours et remboursements, ventilés par catégorie budgétaire (salaires, biens et services, transferts, autres) (chaque mois, dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- la situation monétaire, le bilan de la banque centrale et le bilan des banques commerciales (chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois);
- un tableau de données sur l'encours des emprunts du Trésor / de l'administration centrale (y compris les avances à court terme) auprès des banques commerciales locales et régionales et de leurs dépôts dans ces banques (chaque mois, dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- les rapports mensuels du Comité de trésorerie (chaque mois, dans les dix jours à compter de la fin du mois);
- le montant et les conditions (concessionnelles ou non) des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État (dans les quatre semaines à compter de la fin du mois);
- un tableau mensuel des décaissements de l'aide budgétaire (dons et prêts), ventilés par bailleur (dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- les indicateurs permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, tels que l'indice des prix à la consommation des ménages et les exportations de noix de cajou (à mesure que de nouvelles informations se font jour);
- un tableau descriptif des progrès accomplis pour chacun des indicateurs structurels figurant au tableau 3 du MPEF (dans les deux semaines à compter de la fin du mois);
- des informations sur tout type d'aide financière reçue qui n'avait pas été prévue au programme. Ce type d'information devrait être transmis de façon régulière.

13. Le Ministère des finances transmettra aux services du FMI toute autre information que lui-même ou les services du FMI jugent nécessaire pour les besoins du suivi du programme.

14. Les informations énumérées ci-dessus seront transmises à l'économiste, au bureau local du FMI à Bissau, d'où elles seront acheminées au Département Afrique du FMI, à Washington, D.C.